

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 413f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Dans le monde entier, des pays adoptent la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité

Strasbourg, 13.06.2007 – Pour lutter contre la criminalité informatique, comme la pornographie infantile, le blanchiment de capitaux, la fraude et le terrorisme sur l'Internet, des pays du monde entier adoptent la Convention novatrice du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qui prévoit des dispositions visant à mettre en place un réseau en ligne de lutte contre la criminalité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et qui facilite les partenariats entre le public et le privé.

Une conférence sur la coopération contre la cybercriminalité, tenue les 11 et 12 juin derniers à Strasbourg, a rassemblé plus de 140 spécialistes de la cybercriminalité, représentant 55 pays, des organisations internationales et le secteur privé, dans le but de promouvoir la Convention, qui est l'unique instrument internationalement contraignant contre la cybercriminalité.

A ce jour, la [Convention](#) a été ratifiée par 21 Etats et signée par 22 autres, y compris des Etats non-membres du Conseil de l'Europe. En effet, des réformes visant à combattre la criminalité informatique, fondées sur les lignes directrices de la Convention, sont déjà en cours en Argentine, au Brésil, en Egypte, en Inde, au Nigéria, au Pakistan et aux Philippines.

Selon les spécialistes, la cybercriminalité est une menace de plus en plus grande à l'échelle internationale – et la conférence a entre autres examiné dans le détail certaines menaces spécifiques en ligne, comme les codes et les logiciels malveillants, les courriels indésirables qui diffusent de tels logiciels, les « botnets » qui diffusent des publiciels et des logiciels espions, les systèmes frauduleux de paiement en ligne et l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet.

Le [Protocole sur la xénophobie et le racisme de la Convention](#), qui est ratifié à ce jour par 11 Etats et signé par 20 autres, prévoit des dispositions spécifiques pour lutter contre les crimes en ligne inspirés par la haine.

Lors de la conférence, la société Microsoft a exposé les avantages qu'elle retire de son partenariat public-privé avec le Conseil de l'Europe. Le mandataire de Microsoft, Tim Cranton, a préconisé d'adopter trois règles majeures dans le cadre de tels partenariats afin de garantir une meilleure coopération entre le secteur et les autorités chargées de veiller au respect de la loi, et pour concilier le droit à la confidentialité avec les besoins de sécurité : liberté de la communication, bonne compréhension des rôles et des responsabilités de chacun et confiance entre les deux partenaires.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe va participer à la prochaine réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet qui se tiendra à Rio de Janeiro en novembre 2007.

Vous trouverez des renseignements complémentaires, y compris le résumé de la conférence, sur le lien suivant : www.coe.int/cybercrime.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.